

CHARTE « COMMUNE – HANDICAP »

CHARTE

« COMMUNE – HANDICAP »

Entre

**La Ville de Castelnau-le-Lez, représentée par son
maire, Monsieur Frédéric Lafforgue,**

Et

Les partenaires suivants :

UNAPEI 34

UGECAM Occitanie / CRIP Castelnau-le-Lez

Cap Emploi Hérault / APSH 34

France Travail Castelnau-le-Lez

APF France handicap

Anim'Aidants 34

Fondation Saint Pierre

Mauvais Cancres Hérault

GIHP

Endozen

Le Hibou et le Lotus

Fondation Partage et Vie

Ligue contre le cancer Hérault

Maison Perce Neige Castelnau-le-Lez

GEDEAS Entreprise Adaptée

Sapristi&Compagnie

Eurek'ACT

Coeur Agora



PREAMBULE

La charte "Commune-Handicap" vise à promouvoir l'intégration dans la cité de toutes les personnes en situation de handicap (handicap mental, moteur, psychique, auditif, visuel) en améliorant leur autonomie, par des actions concertées entre la commune et les partenaires regroupés, si possible, au sein d'un collectif.

La loi du 11 février 2005 constitue l'une des principales lois sur les droits des personnes handicapées. Ce texte est en effet animé par une volonté forte de donner les moyens d'une réelle citoyenneté à toutes les personnes en situation de handicap.

«... constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou trouble de santé invalidant ».

La Ville s'engage à :

1– CONCERTATION

Établir un partenariat avec les partenaires et les représentants réunis, dans la mesure du possible, dans un collectif ainsi qu'avec les instances publiques, notamment le département, et les organismes en charge des personnes en situation de handicap, afin de trouver des réponses adaptées aux problèmes qu'elles rencontrent à l'intérieur de la commune.

Réunir une à deux fois par an la Commission Communale d'Accessibilité.

2 – INFORMATION

Sensibiliser la population aux différents handicaps pour favoriser l'intégration et l'égalité citoyenne avec la réalisation du "Forum de la Santé et du Handicap" chaque année.

Assurer la diffusion des informations utiles à toutes les démarches nécessaires à la vie des personnes en situation de handicap, par voie de guides, articles, affichage, réunions ou autres supports adaptés.

Faciliter la transmission d'informations, par le déploiement progressif de la méthode FALC (Facile à lire et à comprendre).

Maintenir des permanences au CCAS avec des partenaires chargés d'écouter, d'accompagner et de soutenir les proches aidants de personnes adultes en perte d'autonomie.

3 – MOBILITÉ ET TRANSPORT

· Déplacements dans la commune

Aménager l'espace public communal afin d'assurer la libre circulation des personnes en toute sécurité en lien avec la métropole (voiries, cheminements, éclairages, feux sonores...).

· Transport individuel

Prévoir suffisamment de stationnements adaptés, sur la voie publique et en garantir l'usage et le respect avec une vigilance particulière de la Police Municipale, au respect du stationnement réservé aux personnes en situation de handicap.



· Transports en commun

Promouvoir l'accessibilité des transports en commun par du matériel adapté et l'aménagement des arrêts et de leurs abords.

· Transports spécialisés

Développer avec la TAM et la Métropole les transports spécialisés, de type bus à la demande.

Créer un partenariat durable avec le GIHP (Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques Occitanie), permettant un vrai moyen de mobilité pour les personnes en situation de handicap.

4 - ACCESSIBILITÉ DES LIEUX PUBLICS

Faire respecter la réglementation en matière d'accessibilité dans tous les établissements, neufs ou réhabilités, recevant du public.

Obtenir progressivement le symbole S3A via l'UNAPEI 34 : symbole d'accueil, d'accompagnement et d'accessibilité, des structures d'accueil des services publics de la Ville.

Rendre accessible l'ensemble des bâtiments communaux. Aujourd'hui 90% des bâtiments communaux sont accessibles aux personnes à mobilités réduites au sein de la Ville de Castelnau-le-Lez.

Inciter les commerçants à aménager l'accès à leurs magasins, grâce au projet "Accessibilité des Commerces et activités artisanales" porté par l'APF France handicap en lien avec la préfecture de l'Hérault, la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Accentuer l'accessibilité auprès de tous les types de handicap de par la mise en place de signalisation adaptées, d'utilisation de la méthode FALC et de communication alternative et améliorée.

5 - VIE À DOMICILE

Favoriser le développement d'emplois en matière d'aide humaine et d'accompagnement des personnes handicapées.

Encourager toute action bénévole des habitants à la rencontre des personnes handicapées, soit par des visites à domicile, soit par des contacts dans la commune.



6- EMPLOI

Utiliser ses propres capacités d'accueil notamment en remplissant l'obligation qui lui est faite par la loi du 10 juillet 1987 d'employer des travailleurs handicapés et assimilés dans la proportion de 6 % de l'effectif total de ses agents si la commune emploie au moins 20 agents à temps plein ou à temps partiel.

Promouvoir l'emploi des personnes handicapées notamment par l'intermédiaire de France Travail, la Mission Locale, et CAP Emploi Hérault.

Mettre en place avec l'UGECAM/CRIP un contrat moral de Castelnau-le-Lez permettant à des stagiaires du CRIP de développer leurs compétences au sein des services de la Ville via des stages et des alternances qui peuvent déboucher sur des emplois.

Mobiliser le service "maintien en l'emploi" de CAP Emploi Hérault.

Confier, dans la mesure du possible, des marchés aux établissements de travail protégé (fournitures, cocktail, espace vert...).

Instaurer le DuoDay chaque année aussi des services municipaux.

7- CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET VACANCES

Continuer de promouvoir l'accessibilité des lieux culturels, de loisirs et de tourisme : monuments, salles de spectacles, salle de sports, piscines.

Faciliter la participation réelle des personnes handicapées aux activités et manifestations culturelles, artistiques, sportives, de loisir, en utilisant, si nécessaire, les compétences des associations spécialisées.

Favoriser la présentation d'expositions et de spectacles d'artistes handicapés.

Soutenir les associations qui favorisent la pratique du sport pour tous.

Continuer le partenariat récemment mise en place avec la Fondation Saint-Pierre, permettant à des familles castelnauviennes de partir en vacances dans le cadre de l'opération "Bulles de Répit".



8 – ENFANCE – ÉDUCATION

Favoriser l'accueil des enfants handicapés dans les crèches et les haltes garderies.

Pérenniser l'accueil de classes pour enfants handicapés, à l'instar de l'école Jacques Chirac qui possède une classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) et de l'école Jean Moulin qui accueille le DAR (Dispositif d'Auto-Régulation) depuis 2023.

Informier la population des possibilités d'accueil scolaire et périscolaire dès l'école maternelle.

Aménager les établissements scolaires et les centres de loisirs pour les rendre accessibles à tous.

Participer à toute action tendant à favoriser l'intégration scolaire, universitaire et la continuité éducative en partenariat avec l'Éducation Nationale et les partenaires existants.

Organiser des actions de sensibilisation sur le handicap dans les écoles primaires par une convention avec APF et l'Éducation Nationale.

Sensibiliser et informer des parents avec des enfants en situation handicap.

9 – LOGEMENT

Favoriser la concertation entre les différents organismes concernés (mairie, préfecture, associations concourant à l'amélioration d'habitat, organismes logeurs...) et les associations pour améliorer les conditions d'accès au logement.

Faciliter les créations de structures d'hébergement adaptées ou spécialisées.

Favoriser le lien avec la Fondation Partage et Vie dans le cadre des résidentes à l'autonomie.



10- VIE SOCIALE

Faciliter la transmission d'informations, par la mise en place progressive de la méthode FALC (Facile à lire et à comprendre).

Soutenir les associations d'animation de la vie locale qui accueillent et accompagnent des personnes handicapées.

Soutenir les aidants via la mise en place de rencontres, de partage d'expérience et d'échange.

Maintenir un lien constant avec les personnes isolées.

Le Centre communal d'action sociale de la Ville de Castelnau-le-Lez tient un registre des personnes vulnérables qui permet d'apporter de l'assistance aux personnes âgées, fragiles, en situation de handicap, pendant les périodes estivales.

S'efforcer de rendre chaque évènement de la commune inclusif, type "Fête Bleue".

11- FORMATION

Sensibiliser les personnels communaux (travailleurs sociaux, aide à domicile, personnels de crèches...) aux différents types de handicap.

Sensibiliser les enfants des écoles, centres de loisirs et collèges aux différents types de handicaps par des actions ponctuelles.

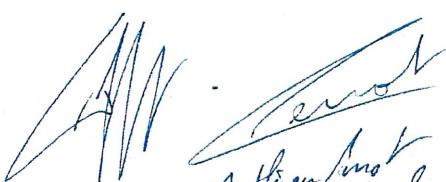
Sensibiliser la population aux différents types de handicaps par des conférences, spectacles, etc.

Sensibiliser à la prévention de l'épuisement de l'aidant.

SIGNATAIRES

Frédéric LAFFORGUE

Maire Ville de
Castelnau-le-Lez



Nathalie Lemoit
Carré Bleu Numagral
Défis pour la Santé
et Handicap.

Bernard DESSIMOULIE

Président de
l'UNAPEI34

P/D. Jacques Dujac
Président Adjoint



Didier SULTANA

Directeur France Travail
Castelnau-le-Lez



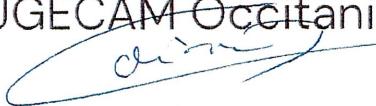
Gilles DELASSUS

Président Fondation
Saint Pierre



Stéphanie DEMARET

Directrice Générale
UGECAM Occitanie



SIGNATAIRES

Line ROMERO

Présidente Cap Emploi
Hérault / APSH 34



Corentin DUGAT

Président Mauvais
Cancres Hérault



Christine TRIBOULET

Vice-Présidente et
Fondatrice EndoZen



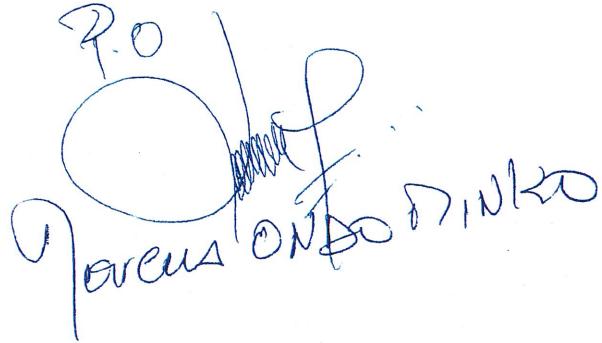
Magali GUINOT

Directrice Maison
Perce-Neige
Castelnau-le-Lez



Thierry BALIX

Président GIHP



SIGNATAIRES

Alain FIGON LEFEVRE
Directeur multisite
Fondation Partage et
Vie



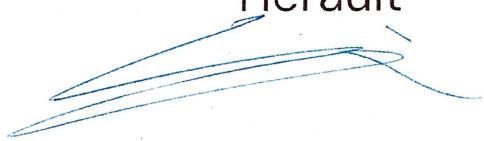
Fatsiha BOUKHENTER
Directrice Anim'Aidants
34



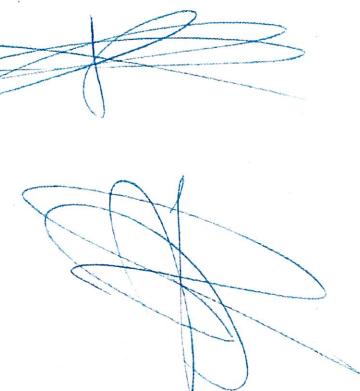
Laurent FRAISSE
Directeur des ~~délégations~~
délégations Gard,
Hérault, Lozère APF
France handicap

Catherine CHAPTAL
Représentante
Départementale 34

Jean-Bernard DUBOIS
Président de la ligue
contre le cancer
Hérault



Bénédicte DUFRENNE
Présidente Le Hibou et
le Lotus



SIGNATAIRES

Lilian PITAUT

Directeur GEDEAS
Entreprise Adaptée



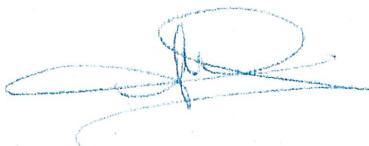
Sandrine MINODIER

Présidente
Cœur Agora



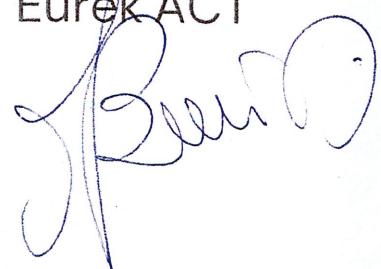
Jessica ARNAL

Fondatrice
Sapristi&Compagnie



Francesca BONIOTTI

Présidente ~~éducatrice~~
Eurek'ACT



Fait à Castelnau-le-Lez,
le mardi 2 décembre 2025

